

## **Rapport de la rencontre**

### **Arts plastiques en prison**

**Organisée par Culture et Démocratie ASBL, le Réseau Art et Prison, le Service d'Aide Sociale aux Détenus de l'Arrondissement Judiciaire de Neufchâteau, le Centre d'Action Laïque de la Province de Luxembourg**

**le 7 mai 2010, au Palais Abbatial de Saint Hubert**



CULTURE ET DÉMOCRATIE

**Avec le soutien de la Communauté française**

*Et enfin - le plus urgent, en attendant de faire mieux -, il faut réorganiser le contenu des peines de prison restantes, permettant la mise en place de programmes spécifiques, axés sur le soin, la culture, l'activité professionnelle qualifiée (hors de tous intérêts commerciaux, les institutions publiques et les associations sont là pour cela), et la reconstruction des réseaux sociaux de toute nature, dans l'application du droit commun et avec la participation de toute la société, débarrassée de sa mauvaise conscience, de ses soutiens caritatifs et de ses associations humanitaires.*

*Il faut privilégier les libertés conditionnelles, garantes réciproques et capitales d'un contrat liant les deux parties, leur permettant de s'appuyer l'une sur l'autre pour parvenir à une « libération » collective, portée par ceux-là mêmes qui ont vécu et géré l'incarcération (le condamné et l'administration) : on ne peut plus admettre la notion de « peine ». Les sanctions doivent toutes être à durée déterminée, permettant des perspectives concrètes, une construction de projet, une projection, une organisation du présent dans la continuité temporelle propre à tout équilibre (sans occultation du passé et de l'avenir). L'aménagement permet la régulation. Sans aménagement, il n'y a plus d'engagement. L'Etat ne peut exclure sans prendre la responsabilité des conditions de la « ré-inclusion ».*

Nicoles Frize, "Petites et grandes réformes", Le Monde diplomatique, 2003

## **TABLE DES MATIERES**

**Préface – p. 4**

**Introduction – p. 5-6**

**La place de l'art en milieu carcéral : réflexions – p. 7-14**

1. Catherine Vaisière (Aide et Reclassement - Service d'Aide Sociale aux Détenus de Huy) – p. 7-8
2. Jean-Pol Delfosse (Directeur de prison) – p. 8-9
3. Frederik Janssens (De Rode Anthraciet) – p. 9-13
4. Dominique D'Haese (De Rode Anthraciet) – p. 13-14

**Présentation de projets d'arts plastiques en milieu carcéral – p. 15-21**

1. Geneviève Warny (sculptrice, animatrice de l'Atelier « Arts Plastiques » à la prison de Namur) – p. 15-16
2. Yannick Thiel (illustrateur et animateur au Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Verviers) – p. 16-18
3. Jorge de la Torre (artiste plasticien intervenant à la prison de Nivelles) – p. 18-19
4. Daphné Sorbi (animatrice au Centre Social Protestant à l'annexe psychiatrique de la prison de Forest) – p. 19-21

**Quelles perspectives pour le développement des arts plastiques en prison ? – p. 22-25**

1. Cécile Dethier (Service d'aide sociale aux détenus de l'Arrondissement Judiciaire e Neufchâteau) – p. 22
2. Marie-Ange Cornet (directrice du Centre d'Action Laïque de la Province du Luxembourg) – p. 22-23
3. Echanges et discussions – p. 23-25

### La place de l'art en prison : donner du sens à l'insensé ?

Tout le monde est d'accord.

Les instances internationales de protection des droits fondamentaux, tels le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies ou encore le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Mais aussi les instances académiques, les organisations non gouvernementales et même, dans une certaine mesure, l'Etat belge lui-même.

Unanime. Unanime pour constater que la situation en prison à l'heure actuelle est catastrophique. Surpopulation chronique, violence institutionnelle et entre détenus, précarité sanitaire, socio-économique et culturelle, échec de la réinsertion, non reconnaissance des droits les plus fondamentaux des citoyens, enfermement des malades mentaux, conditions de détention indignes...

La problématique carcérale souffre d'une inquiétante absence de vision et de volonté politique. La population carcérale est, dans une large mesure, précarisée, peu instruite, peu formée. Abandonnée à son sort. Tant avant, que pendant et qu'après l'incarcération. Le constat d'échec est criant.

Dans ces conditions, quelle est la place de l'art en prison ? L'art a-t-il seulement une raison d'être en prison ?

Oui, mille fois oui.

Tout d'abord, l'art est présent en prison, qu'on lui accorde une place ou non. Les détenus, comme tous les êtres humains, ont une culture, sont des êtres sociaux qui vivent à travers la culture, fut-ce de manière intériorisée.

Afin de permettre à cette dimension culturelle de se développer, afin, comme le souligne avec beaucoup de pertinence Culture et Démocratie et le Réseau Art et Prison, de permettre aux personnes incarcérées de « *retrouver la confiance en soi, de créer des liens, d'imaginer, de rêver l'avenir, d'acquérir de nouveaux outils, des ressources, des savoirs qui pourront les aider à prendre en main leur vie une fois à l'extérieur* », il est indispensable de laisser une place à la culture en prison, de permettre aux acteurs culturels de rentrer en prison et à l'art des détenus, comme aux détenus eux-mêmes, de sortir de prison, dans tous les sens du terme.

Il y a là une responsabilité étatique importante, quasi inexistante aujourd'hui. L'Etat belge devrait massivement investir dans la culture en prison. C'est aujourd'hui très et trop peu le cas. L'option sécuritaire semble être le seul horizon politique, la vision à court terme d'une sécurité maximale fantasmée qui occulte le développement d'une politique culturelle dans l'enceinte de ces murs.

Mais, si la place de l'art en prison, comme partout ailleurs dans la société, est indéniable, elle ne peut servir d'excuse à l'Etat pour échapper à ses responsabilités. Donner la possibilité aux détenus de s'exprimer et de tenter de donner du sens à l'insensé est fondamental. Mais cela ne doit pas non plus exonérer l'Etat de ses missions les plus fondamentales à l'égard des personnes incarcérées.

Manuel Lambert  
Juriste à la Ligue des droits de l'Homme  
et Président de la Commission Prison de la Ligue des droits de l'Homme

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de l'exposition « Clair et Obscur », la biennale des oeuvres des détenus, Culture et Démocratie, le Réseau Art et Prison, l'ASD/Luxembourg (Service d'Aide Sociale aux Détenus de l'Arrondissement Judiciaire de Neufchâteau) et le Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg ont organisé une journée consacrée aux « Arts plastiques en prison » le vendredi 7 mai 2010, au Palais Abbatial de Saint Hubert.

Peu d'artistes plasticiens interviennent en prison. Cependant, il existe une véritable production de dessins, peintures, sculptures, etc. réalisés par des détenus, dans leur cellule ou dans le cadre d'ateliers animés par des artistes ou des bénévoles qui utilisent l'art comme média. Quels sont donc les enjeux des arts plastiques en prison ? Quelles sont leurs spécificités et les méthodes de travail utilisées ? Comment se positionner par rapport aux contradictions que soulève l'intégration de l'art en milieu carcéral ?

Les objectifs de cette rencontre étaient de proposer un moment de réflexion sur le développement et l'intégration des arts plastiques en milieu carcéral, de faciliter l'échange d'expériences entre porteurs de projets et d'offrir un espace d'expression aux intervenants en milieu carcéral, aux artistes, opérateurs culturels et sociaux et aux membres du personnel pénitentiaire. Des propositions ont été envisagées pour développer des initiatives artistiques en prison.

Cette rencontre, modérée par Mark Vanderveken, médecin et membre de la Commission de surveillance, a rassemblé près de 80 participants, artistes, animateurs socioculturels, membres du personnel pénitentiaire, travailleurs au sein de services d'aide sociale aux détenus, représentants de pouvoirs publics, conseillers philosophiques, bénévoles intervenant en prison, formateurs, etc.

**Cécile Dethier** travaille au Service d'aide sociale aux détenus (ASD) de l'Arrondissement judiciaire de Neufchâteau qui offre une aide sociale et psychologique aux personnes incarcérées à la prison de Saint-Hubert. Depuis une dizaine d'années, l'équipe soutient l'offre culturelle et artistique au sein de la prison, notamment via l'organisation d'une exposition rassemblant les oeuvres de détenus des prisons en Communauté française. En 2010, l'ASD et le Centre d'Action Laïque de la Province du Luxembourg ont voulu davantage sensibiliser le public aux conditions d'incarcération et à la dignité humaine. L'idée était d'amplifier le message et de décrire au mieux la prison. L'exposition d'oeuvres est donc accompagnée d'un parcours didactique qui reprend les différentes étapes de l'incarcération.

Pour **Alain Harford**, coordinateur du Réseau Art et Prison, cette rencontre va permettre de voir comment avancer pour le développement des arts plastiques en prison, en confrontant différentes approches du milieu carcéral et en les mettant en réseau. Les premiers contacts qui sont à la base du réseau se sont tissés à un niveau européen, et par le biais de l'insertion socioprofessionnelle. Dans différents pays européens, le culturel et l'artistique sont des moyens forts pour aider le détenu à se réinsérer dans la société. Mais il est toujours délicat de trouver un équilibre entre les exigences de sécurité de la prison et la culture.

Le Réseau Art et Prison, en tant que plate-forme d'échanges et de concertation, travaille pour une meilleure reconnaissance des arts dans le milieu carcéral et pour un développement structurel de ceux-ci, afin de permettre aux détenus de se reconstruire, de se responsabiliser, d'acquérir un certain nombre de compétences transposables dans un projet de vie. Pour le Réseau, le partage d'une expérience artistique permet aux personnes incarcérées de retrouver la confiance en soi, de créer des liens, d'imaginer, de rêver l'avenir, d'acquérir de nouveaux outils, des ressources, des savoirs qui pourront les aider à prendre en main leur vie une fois à l'extérieur.

Les axes prioritaires de « Art et Prison » sont :

- convaincre les pouvoirs publics du rôle positif que les arts peuvent jouer dans les prisons ; créer des liens entre les différents départements ministériels en charge de ces questions ;
- favoriser l'accès des détenus à des programmes variés d'activités artistiques
- créer des liens entre la prison et la société ;
- sensibiliser le personnel pénitentiaire et les impliquer dans le processus artistique ;
- accompagner les opérateurs culturels et artistiques, leur donner les outils pour décoder le milieu pénitentiaire.

Les activités du Réseau sont :

- mettre en place des journées de rencontres et d'échanges. Elles sont l'occasion pour les artistes qui interviennent en prison d'échanger leurs expériences et leurs réflexions. Elles sont aussi l'occasion pour des ex-détenus de témoigner de ce qu'elles ont vécu en prison. Elles servent également à informer et sensibiliser les citoyens libres sur ce qui se passe dans les prisons, à interpeller le monde politique et à formuler des recommandations. C'est l'occasion aussi, parfois, d'assister à la production des oeuvres de détenus ;
- informer, soutenir et évaluer des projets artistiques en prison. Ainsi, chaque semaine, des artistes désireux de développer un projet en milieu carcéral s'adressent au Réseau Art et Prison pour obtenir des conseils ;
- promouvoir les créations en dehors de la prison ;
- développer des groupes de soutien par discipline artistique.

Pour Alain Harford, la délinquance n'est pas une fatalité. En faisant preuve de créativité, les artistes peuvent, moyennant certaines stratégies, apporter des outils pour permettre aux détenus de se réinsérer dans la société.

**Marie Poncin**, coordinatrice de Culture et Démocratie, rappelle les origines de l'association. En 1993, Culture et Démocratie/Kunst en Democratie, mouvement pour une culture liée aux valeurs démocratiques, est créé. De nombreuses personnalités du monde artistique et culturel adhèrent à son manifeste qui vise une place pour l'art dans l'enseignement, l'augmentation du volume global du financement public de la culture, une collaboration concrète entre les Communautés dans le domaine culturel et la reconnaissance des activités artistiques comme créatrices d'emploi et contribuant à la qualité de l'environnement social et économique.

En 1998, l'association s'est réorganisée sous la forme de deux associations – francophone (Culture et Démocratie) et néerlandophone (Demos). Culture et Démocratie a la spécificité (c'est la seule à le faire en Communauté française) à réunir le secteur de la culture et des arts et d'autres secteurs de la société. Dans ce cadre, l'ASBL a initié, avec l'Organisation pour l'emploi des personnes (ex)-délinquantes (OED) et le British Council, le Réseau Art et Prison. Elle porte également le Réseau Art et Santé. Ces deux réseaux visent à créer des espaces d'échanges entre les artistes et le monde de la prison ou de la santé. L'ASBL travaille également sur la place pour la culture dans l'enseignement à tous les niveaux. Elle s'investit aussi sur d'autres sujets : les liens entre pratiques culturelles et participation citoyenne, le rôle de la culture dans la promotion et la défense des valeurs démocratiques, l'analyse des politiques culturelles et leur place dans l'ensemble des politiques publiques ...

**1. Catherine Vaisière<sup>1</sup>** travaille pour un service d'aide aux détenus et aux justiciables, Aide et Reclassement ASBL. Elle coordonne les formations, les activités culturelles et sportives dans les prisons de Huy et de Marneffe.

Pourquoi la culture en prison ?

La culture fait partie de la vie même des personnes incarcérées, privées de liberté, pour qui tous les besoins ne sont pas remplis. La culture participe à leur univers quotidien.

Le droit des détenus aux activités artistiques et culturelles trouve essentiellement ses racines dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948, et plus particulièrement dans l'Article 27 qui stipule que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer (...) aux bienfaits qui en résultent. »

En Belgique, c'est l'entrée en vigueur de la Loi de principes du 12 janvier 2005, concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus, dite « Loi Dupont », qui constitue l'avancée la plus importante en matière de droits des détenus en général, et plus particulièrement dans le secteur de l'art et de la culture en milieu carcéral. La Loi de principes part de l'hypothèse que les personnes détenues ne sont privées que de leur liberté d'aller et de venir. Pour le reste, elles demeurent des citoyens à part entière qui peuvent désormais jouir des droits fondamentaux compatibles avec la privation ou la limitation de liberté.

À travers un plan de détention individualisé comprenant un programme d'activités planifiées, les détenus pourront faire coïncider l'exercice de leurs droits et devoirs (en matière de contacts avec le monde extérieur, d'aide sociale et familiale, d'activités de formation et de loisirs, de travail, de soins de santé, de philosophie et de religion, de réparation des victimes...) avec les moments clés de l'individualisation de leur peine (permissions, congés pénitentiaires, détention limitée, libération conditionnelle...).

La Loi de principes, dans ses articles 76 à 80, envisage le droit à la culture dans le cadre plus large des « activités de formation et de loisirs », en référence également à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme ainsi qu'aux Règles pénitentiaires minimales du Conseil de l'Europe de 1987 et de 2006. Sont notamment considérés comme faisant partie de cette catégorie : l'enseignement, l'alphabétisation, la formation professionnelle, la formation aux aptitudes sociales, l'éducation physique... et aussi la formation socioculturelle et les activités créatives et culturelles.

Mais en vertu des réformes institutionnelles du 8 août 1980, les droits des détenus dans ces domaines de formation et de loisirs ne peuvent effectivement s'exercer qu'au travers de compétences attribuées aux Communautés et Régions. En vertu du principe de l'autonomie de chaque niveau de pouvoir au sein du système institutionnel belge, la Loi de principes fédérale peut seulement prévoir que l'Administration pénitentiaire « veille » à ce que le détenu ait un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités proposées, et cela, dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la détention, de préserver et d'améliorer les perspectives de réinsertion réussie dans la société libre. Ces dispositions impliquent donc que l'Administration pénitentiaire a le devoir d'aménager des espaces pour accueillir l'offre des entités fédérées.

Faciliter l'accès aux activités culturelles fait partie des missions de Aide et Reclassement. En 2004, le Service a décidé d'introduire une demande de financement pour un projet particulier

<sup>1</sup> Rapport établi sur base de ses notes.

lié à cette mission. Celle-ci a été acceptée. L'année d'après, la même demande a été réintroduite mais seulement la moitié du budget a été obtenu. D'année en année, l'obtention de budgets supplémentaires pour des activités culturelles a été de plus en plus ardue. Au final, le Service a décidé de travailler avec les moyens qu'il avait, en trouvant des projets auto-financés, etc. Actuellement, un nouveau fonctionnement, interministériel, est en train de voir le jour. Depuis 2009, la coordination des activités culturelles, sportives et de formation fait officiellement partie des missions du SAD.

Toujours dépendant de la direction de la prison, le Service se retrouve souvent confronté à des politiques locales aux priorités différentes. Ainsi, il se peut que, dans un établissement où le directeur est un passionné de football, toutes les activités pour les détenus tournent autour du sport de ballon. Ou encore, un directeur fort influencé par les syndicats, va essayer de limiter les activités, car les mouvements sont perturbants pour le travail des agents. Le Service est également dépendant des activités qui sont mises en place dans les prisons. Certains établissements organisent déjà des actions culturelles ou sportives. Cependant, la tâche est tellement vaste qu'il est facile d'inventer des modes de collaboration.

Avec la FaFep, la Fédération des Associations pour la Formation et l'Éducation en Prison, les tâches de coordination ont été listées. Sur le principe, le Service s'assure que chaque détenu ait accès à des activités dans chaque établissement pénitentiaire. Il s'agit d'un rôle d'organisateur et de facilitateur. Dans la prison, il s'agit donc de dégager les besoins, de communiquer avec les détenus à ce sujet, de trouver des ressources qui peuvent répondre à ces besoins, d'organiser la mise en place des activités avec le personnel pénitentiaire, avec les intervenants extérieurs, d'informer les détenus du programme, de faire la promotion des activités, d'assumer la gestion technique (aménager les horaires, trouver des locaux, du matériel, avoir des échanges avec les services techniques de la prison), de donner les informations au personnel pénitentiaire, d'assumer le suivi des activités, de jouer le rôle d'interface entre toutes les parties concernées tout au long de l'activité (direction, agents, chefs de quartier, services psychosociaux, les intervenants extérieurs, etc.) aussi bien pour aplanir les difficultés que pour sensibiliser, informer, susciter des collaborations, de créer des séances d'information, de réaliser des brochures, de participer aux réunions, de rédiger des rapports pour que l'information circule entre toutes les parties concernées.

En guise de conclusion, Catherine Vaisière pose trois questions :

1. A quand les moyens ? Les publics fragilisés, captifs, ne font pas vraiment recette. Obtenir des moyens financiers pour la coordination d'activités culturelles, sportives et de formation est très difficile.
2. Quelle motivation ? *T'as dit lézard ?* Une des difficultés est la motivation des détenus eux-mêmes à participer aux activités.
3. Enfin, quelle dynamique ? Le jeu du ponctuel « au petit bonheur la chance » demande énormément d'énergie. Et pour quels résultats ?

**2. Jean-Pol Delfosse** a été directeur de la prison de Nivelles durant presque 30 ans. Il a été ensuite directeur à Namur, puis à Mons, et enfin à Marneffe. Il a été membre de la Commission de libération conditionnelle et d'application des peines.

Né en 1946, Jean-Pol Delfosse s'est intéressé à ce qui l'avait finalement destiné à devenir directeur de prison. En 1946, il y avait 62.000 détenus en Belgique. C'était la période des inciviques qui étaient assimilés aux détenus. Il y avait alors 52 prisons. Deux ans auparavant, en 1944, il n'y avait que 4.500 détenus et le cadre était complet. En deux ans, les établissements pénitentiaires ont carrément implosés ! Cela a causé des dégâts, mais beaucoup de bien aussi. Les détenus travaillaient beaucoup. 34.000 étaient actifs dans les charbonnages. Après leur journée, malgré leur fatigue, ils parlaient ensemble et commençaient à créer des liens. Cela mettait à mal le système d'incarcération style



« Ducpétiaux », qui voulait que les détenus respectent la règle du silence, aient une vie moniale. La prison de Nivelles, qui avait une capacité de 110 détenus à l'époque, est passée à 1000 détenus à cette période. C'était devenu ingérable pour le directeur. Les militaires s'occupaient des détenus. Ils les ont laissé s'organiser entre eux, construire des petites statuettes, faire de l'imprimerie, faire des activités collectives, *etc.*

Lorsque Jean-Pol Delfosse est arrivé à la prison de Nivelles, prison dite d'intellectuels, de « cols blancs », il a trouvé une prison où les détenus participaient à un projet, où il y avait des délégués communautaires, où chacun travaillait à « l'idéal de rachat ». La philosophie du projet reposait sur l'idée que l'enfermement n'est qu'une peine privative de liberté.

En 1990, se tint à Nivelles un colloque sur la culture en milieu carcéral organisé par Valmy Féaux. Plusieurs éléments en sont ressortis, notamment le problème de la surpopulation. A cause de ce problème, les responsables de prison ne font plus rien. Le directeur est toujours à cheval entre deux grands principes : la sécurité et l'aide. La grande idée de ce colloque était de donner un statut aux détenus pour qu'ils puissent enfin se libérer de la prison.

L'expression du « non-dit » (le dessin, la peinture, *etc.*) peut être très bénéfique pour le détenu. Ainsi, par exemple, un ex-détenu, que Jean-Pol Delfosse a bien connu, a réussi à publier de magnifiques poèmes écrits en prison qui lui ont même rapporté un peu d'argent. *Même en prison, quand on veut, on peut !*

La prison de Mons est celle qui lui a laissé le pire souvenir. Comment, dans un cadre aussi dur et difficile, pouvoir exprimer le non-dit ?

Il a terminé sa carrière dans une prison ouverte, qui est celle de Marneffe. Cet établissement paraît au top de la Loi de principes. Le milieu ouvert, surtout dans les politiques actuelles de sécurité, fait peur. Il faut pouvoir dédramatiser cette peur.

Au Luxembourg, à Givenich, la prison est ouverte et mixte. Il en va de même en Corse ou dans les pays nordiques. Le milieu ouvert est, en effet, l'essence même de la réinsertion. Les détenus sortent pour travailler, pour pêcher ou pour accompagner des personnes handicapées en randonnée. De cette rencontre naît des liens d'humanité et d'humanisme extraordinaires. Sur base de ces expériences et au-delà de l'expression du non-dit, les directeurs doivent aujourd'hui aller plus loin.

Vers quoi allons-nous ? Des nouvelles constructions de prison sont au programme en Belgique, nouvelles constructions. Que va-t-on en faire ? Jean-Pol Delfosse évoque l'idée d'un *travail en abîme*. Un artiste chevronné prend le travail d'un détenu et l'incorpore dans son œuvre faisant ainsi participer le détenu. Jean-Pol Delfosse essaye de faire passer au Ministère cette idée de travailler avec les détenus, et non pas de passer une commande. Il espère ainsi qu'à l'avenir, le détenu soit davantage partie prenante que ce soit dans l'écriture, la lecture, *etc.*

**3. Frédéric Janssens** est coordinateur de *De Rode Anthraciet (RDA)*. Il y dirige notamment le groupe de travailleurs socioculturels qui rassemble actuellement six personnes (trois travailleurs équivalent temps plein). L'équipe compte également des animateurs sportifs. *De Rode Anthraciet* est une institution qui forme des travailleurs socioculturels dans le secteur pénitentiaire. Leur travail se base sur la valeur, les possibilités et le sens des responsabilités de chaque personne. Ils stimulent la présence active du secteur culturel dans le monde pénitentiaire. Dans ce contexte, des partenaires diversifiés sont sollicités : des acteurs de la justice, les acteurs de la Communauté flamande, et plus largement de la société et des prisons elles-mêmes naturellement.

A la question *pourquoi l'art existe-t-il en prison ?*, Frederik Janssens ne résiste pas à faire une petite approche historique. Aujourd'hui, on parle couramment de projets socio-artistiques dans les prisons. En 1994, le rapport général sur la pauvreté rappelait déjà que l'exclusion culturelle est souvent plus douloureuse que le manque de moyens financiers. Il montre la fragilité de la société dans son aspect culturel. Les personnes fragilisées ont beaucoup de difficultés à se trouver un chemin dans la société pour faire face à leur situation précaire. Elles vont, dès lors, développer des stratégies très personnelles, parfois de manière irrégulière ou illégale. Cela renforce à nouveau leur fragilité sociale.

Suite à ce rapport, la Fondation Roi Baudouin et Culture et Démocratie ont lancé un appel, « Art 23 » en 1996, où il était demandé aux acteurs d'établir des projets socio-artistiques pour les plus démunis, rappelant ainsi qu'il est possible de donner espérance et justice à une société par la participation culturelle et artistique et que l'exclusion sociale et la relégation peuvent être combattues par l'art et la culture. Les premiers projets autour de cet appel ont donné lieu à une série de rencontres, de discussions quotidiennes et les contacts sur le terrain prouvèrent l'enthousiasme du groupe ciblé pour ce travail mis en place.

Du côté néerlandophone aussi, quelques projets ont été expérimentés. En Flandre, outre la « Loi de principes » (au niveau fédéral), qui prévoit l'apport indispensable de la culture dans les prisons, il existe également un Plan Stratégique Flamand pour l'offre d'aide et de services (Vlaams Strategisch Plan Hulp- en Dienstverlening aan Gedetineerden), dans lequel la culture est un des domaines.

Après cette approche légale et historique, Frederik Janssens souhaite faire quelques remarques.

Tout d'abord, l'art et les projets socio-artistiques dans les prisons ne sont pas évidents. Il ne faudrait pas s'imaginer que les nombreux projets dans les prisons se mettent en chantier à la légère. Il faut en effet beaucoup discuter avant de les mettre en place. De ce fait, tous les projets ne sont pas réalisés et certains disparaissent dans le brouillard. Parfois des projets acceptés sont démantelés à cause de problèmes pratiques (manque d'espace, *etc.*). Comme plusieurs prisons sont surpeuplées, cela augmente la pression sur le lieu de travail. Les déplacements dus à ces projets (guider des groupes de détenus de leur cellule à un espace de rencontre) font monter le stress. Ces difficultés suscitent des questionnements auprès des directions et agents pénitentiaires (syndicats) : cela vaut-il la peine d'y consacrer du temps et de l'argent ? S'il y a des oppositions de toutes sortes, il existe aussi, fort heureusement, à l'intérieur de la justice, des défenseurs motivés pour ces projets.

Paul Dauwe, directeur de la prison de soins de Louvain, peut démontrer que la collaboration avec des travailleurs socioculturels a fait baisser les agressions non seulement entre les détenus eux-mêmes, mais aussi entre les détenus et les gardiens. La « sécurité dynamique » est complémentaire à la « sécurité statique ».

Frederik Janssens est optimiste au vue des « plans opérationnels » qui se sont installés ces dernières années au sein de chaque prison, dans le cadre du Plan Stratégique. Chaque année, des « itinéraires de rectification » sont mis en chantier. Les prisons souhaitent devenir des « organisations éducatives » !

En fait, il est normal que l'art en prison soulève une sérieuse réflexion : il faut soupeser ce qui peut et ce qui ne peut pas. Comme tous les organismes, les prisons ont une sorte de système immunitaire, de mécanisme de défense. Il faut donc du temps ! La Justice et la Communauté flamande doivent arriver à une proposition intégrée.

Pour terminer ces remarques, la prison forme un contexte très particulier, où il est normal que des limites soient imposées. Une prison doit fonctionner et garantir la sécurité. Elle est

plus qu'un endroit où des gens sont enfermés pour protéger la société. On attend aussi d'eux qu'ils méditent et qu'ils se préparent au retour dans la société.

Dans ce cadre, un artiste ou un formateur impliqué dans un projet socio-artistique doit apporter une contribution très spécifique. Quel est en fait l'intervention d'un « artiste » (un écrivain, un comédien, un photographe) dans une prison ? Qu'a-t-il à offrir aux détenus ? Pourquoi l'art existe-t-il en prison ? A côté du discours sécuritaire, il y a un discours sur la nécessité pour les gens de se préparer à une réinsertion dans la société, et les deux doivent former une histoire...

Pourquoi l'art existe-t-il en prison ?

Pour Frederik Janssens, il y aurait cinq raisons principales.

La première est la réalité de la rencontre. L'artiste n'est pas un individu unique, touché par les dieux et les muses, qui fait de l'art avec tout ce qu'il touche. Un artiste est une personne. Quand un artiste rencontre un détenu il se passe quelque chose :

*Si je m'adresse à toi et si on est attiré par un projet commun qui vient de l'extérieur, où des citoyens libres sont concernés, alors en tant que détenu tu as aussi un pied dans la société.*

*Si je fais appel à tes possibilités créatives et innovantes, alors ceci est en même temps une occasion de commencer quelque chose de nouveau. Je te donne un petit bout d'autorisation d'initiative, la chance pour un nouveau début.*

*Tu es un photographe potentiel, ici un appareil.*

*Tu es d'une certaine façon aussi un écrivain, ici ton stylo et du papier.*

*Tu es aussi un artiste, ici une lime et un morceau de pierre polie..."*

L'exclusion dont fait l'objet le détenu est levée pour un petit temps. L'artiste est quelqu'un qui vient du monde extérieur, qu'il peut rencontrer, avec qui il peut échanger des idées, *etc.* La qualité de cette rencontre est importante. L'artiste, qui n'est pas un employé de la justice ou de la prison, n'a aucune difficulté à dépasser l'image, l'étiquette d'un délit précis. À l'intérieur d'un projet socio-artistique, les capacités positives, constructives et créatives sont dirigées vers les détenus et non pas vers son délit. Pour l'artiste, la « sécurité » n'est pas l'aspect le plus essentiel (bien que non négligeable). Pour lui, ce qui importe, c'est d'inciter les détenus à sortir le meilleur d'eux-mêmes, à devenir créatifs, à donner corps à quelque chose de neuf. Notons d'ailleurs qu'en ce qui concerne cette réalité de la rencontre, l'artiste n'est pas exceptionnel. Il n'y a pas de différence avec un bénévole d'un comité de défense, un aumônier ou un assistant social de l'Aide sociale de la Justice.

La seconde raison serait la découverte du « WOW » ! Les détenus font des choses dont ils sont fiers. *WOW* est un livre anglais de Anne Bamford, qu'elle a écrit à la demande de l'UNESCO. Le livre donne un aperçu des programmes d'éducation artistique dans l'enseignement à l'échelle mondiale. Le titre met en évidence l'excitation et l'inattendu qui apparaît parfois dans les prestations artistiques des enfants. L'exclamation « WOW ! » s'exprime alors parfois. Les personnes qui sont confrontées aux travaux artistiques des détenus ont aussi ce même effet "WOW !". Il y a assez bien de talents cachés derrière les murs !

Mais ce facteur "WOW" joue aussi quand un détenu est touché par l'une ou l'autre activité dans la prison qui lui ouvre un autre monde. Pour le détenu-type (le plus souvent un jeune homme sous scolarisé avec un emploi instable), gagner de l'argent, le plus souvent facilement et rapidement, est une passion dévorante. C'est pourquoi, beaucoup de jeunes pris dans cette spirale commencent à dealer de la drogue. Dans un atelier de travail créatif, il est possible qu'un détenu se découvre un talent pour le dessin, pour l'écriture, pour la musique, *etc.* Il semble fort probable qu'un artiste transmette sa passion à un détenu.

L'artiste dans ce cas, inspire. Inspirer signifie peut-être transmettre une passion, passer une "passion juste" pour remplacer une passion fautive (il n'y a en soi rien de fautif avec la passion de « gagner de l'argent »; cela tourne mal quand ceci est d'une importance dominante où des personnes en sont victimes !)

Les exemples abondent : un détenu se tait des années durant. Il est renfermé sur lui-même. Il découvre dans une leçon de dessin qu'il est bon dans le portrait. D'autres détenus lui demandent de dessiner leur portrait, pour pouvoir l'envoyer à la maison, *etc.* L'isolement est ainsi brisé. Dans un projet d'écriture, pas mal de personnes continuent à écrire. D'autres continuent à peindre, *etc.*

Une troisième raison : la transformation des frustrations en énergies créatrices. Les délits avec violence sont aussi une forme d'expression : des formes d'expression incontrôlées où des victimes tombent, des formes d'expression qui prennent leurs racines dans des frustrations profondes, de la colère, l'envie d'avoir de l'influence, de recevoir de l'attention...

Est-ce que les artistes n'ont pas, eux aussi, une couche d'humus affective de frustrations, de colère ou le désir de raconter quelque chose, de faire un état des lieux d'où naissent les travaux artistiques ? Comment cela se fait-il que l'un est porté sur des délits de violence et qu'un autre en arrive à des prestations créatrices ?

Est-ce qu'un artiste a plus de « force formelle », la capacité de transformer des impulsions propres en quelque chose de créatif ? Cela n'a pas de sens de travailler autour de ça, quelque soit le médium...

Incontestablement les détenus peuvent apprendre un peu des artistes : comment s'exprimer, comment découvrir la créativité, comment en venir à la création de quelque chose de nouveau, développer des capacités expressives à la place de se défouler de façon isolée.

L'aspect thérapeutique et éducatif serait une quatrième raison de l'art en prison. Les projets socio-artistiques ne sont pas des thérapies, mais ils agissent bien de manière thérapeutique. Ils ne sont pas explicitement éducatifs, mais ils stimulent très explicitement l'apprentissage des personnes fragilisées socialement.

Qu'est-ce qui 'est appris' auprès des projets socio-artistiques ?

Dans l'enquête de l'UNESCO de Bamberg, il a été argumenté que les projets socio-artistiques ont le plus d'effet sur :

- les fonctionnalités affectives, le bien-être corporel ;
- la connaissance des aptitudes dans les disciplines artistiques ;
- l'épanouissement personnel ;
- le développement social.

Les projets socio-artistiques ont en effet un peu moins d'effet sur les capacités cognitives et la connaissance théorique.

Si par l'intermédiaire des projets socio-artistiques, on pouvait faire parler la couche affective des détenus, leur transmettre des aptitudes et pouvoir travailler sur l'épanouissement personnel et social, cela serait déjà une contribution importante !

A côté du fait que les projets socio-artistiques augmentent les compétences culturelles et sociales des détenus, il se passe encore quelque chose en plus. Et ce quelque chose en plus en fait la cinquième raison de l'art en prison.

- Au niveau de la prison : les projets de type artistique ont un impact sur l'ambiance d'une prison. Il est très important d'impliquer le personnel de la prison dans les projets menés au sein de l'établissement. Placés en première ligne, ils peuvent motiver les détenus. La

collaboration d'accompagnateurs pénitentiaires est cruciale pour faire réussir des projets et l'ambiance au sein de la prison en est changée. Aussi les produits des projets socio-artistiques restent parfois présents dans la prison, donnent de la couleur et égayent la vie quotidienne.

- Ces projets ont aussi un sens sociétaire : les murs épais des prisons qui séparent la prison du monde extérieur sont vraiment symboliquement brisés :

Là aussi les exemples abondent : Le Centre Culturel De Warande associé avec la prison de Turnhout et le Centre Culturel Belgica, a tout fait pour que le travail des détenus de Dendermonde soit montré lors des journées portes ouvertes de l'atelier. Des oeuvres d'art des détenus de Louvain étaient exposées à la maison communale. Des compagnies théâtrales comme De Vieze Gasten, Victoria Deluxe, Het Toneelhuis et Sering s'engagent à faire et à jouer du théâtre avec les détenus. À Anvers, des photos et des messages de détenus étaient imprimés sur des sacs à pain de boulangers d'Anvers-Sud. Cette année une initiative semblable se passe avec les napperons, dans les cafés et les restaurants. Des rencontres entre citoyens et détenus sont organisées dans plusieurs prisons.

Pour conclure, une société plus large se sent concernée par la destinée de co-citoyens enfermés. Les citoyens libres sont souvent très impressionnés par leurs activités. Leur histoire est plus nuancée que la démonstration des politiciens, qui dans une sorte de surenchère, se sont emmêlés entre eux sur des mesures fermes qu'on devrait prendre vis-à-vis des truands, des criminels et des jeunes délinquants.

L'art doit exister en prison. Mais les projets socio-artistiques ne doivent pas être mis sur un piédestal : une proposition n'est pas plus importante qu'une autre proposition ! Les projets socio-artistiques forment une pièce d'un grand puzzle qu'est l'offre d'aide et de services aux détenus.

L'art dans la prison n'est pas plus important que l'enseignement, la thérapie, la santé mentale, l'ergothérapie ou le sport.

Par exemple, le traitement journalier des détenus, que les fonctionnaires pénitentiaires exercent, est excessivement crucial pour le bien-être du détenu ! Aussi l'accompagnement philosophique pendant la détention, le travail des aumôniers de prison, des imams de prison, des conseillers moraux, sont très importants.

Pour avoir l'image complète du puzzle de l'offre d'aide et de services, toutes les pièces sont indispensables : tous les morceaux doivent être partout présents. Alors ensuite, il faut pouvoir tout agencer ensemble : partager équitablement le temps et l'espace ! Pouvoir poser à terme dans chaque prison un puzzle complet, de sorte que chaque aspect soit pris en compte dans son entièreté... C'est un travail sans fin ! Il a commencé ! Et le futur annonce beaucoup d'aspirations pour ces projets !

**4. Dominique D'Haese** est artiste peintre et intervient en prison. Elle travaille depuis cinq ans à mi-temps pour *De Rode Antraciet* et donne aussi des ateliers de sculpture à son domicile. Elle anime des ateliers créatifs dans les prisons de Bruges et Termonde, ainsi que des workshops à court terme de dessin, peinture, modelage ou sculpture sur pierre savonnière.

Pour elle, la créativité et les arts plastiques donnent un peu de liberté à un système très répressif. Ils offrent aux détenus la possibilité de "s'évader" un moment, ainsi qu'une possibilité de s'exprimer. Dans ses ateliers (et non des cours), chaque participant choisit ce qu'il veut faire. Elle le soutient en répondant à ses besoins, en lui apportant du matériel, etc.

Les niveaux des participants sont très différents. Beaucoup n'ont plus dessiné depuis l'école primaire. D'autres dessinent beaucoup, parfois mieux qu'elle-même. Les intérêts sont également très différents : figures de bandes dessinées, tribals, paysages, portraits, figuration abstraite, *etc.*

Les langues et les cultures sont très diverses dans les ateliers. Quand il ne s'agit pas de projet collectif, elle travaille individuellement.

Pour Dominique D'Haese, le plus important est que le participant choisisse et décide ce qu'il veut faire. Souvent, il souhaite créer un objet pour le donner à une personne aimée. Parfois, certains se découvrent un talent inconnu, ce qui leur apporte beaucoup de satisfaction. Il arrive que l'atelier coopère à un projet plus grand (exposition, vente à bénéfice ou projet artistique). L'essentiel pour Dominique D'Haese se trouve dans le plaisir et la liberté que cela peut apporter au détenu.

Dominique D'Haese énumère les grands avantages, pour elle, de l'art plastique en prison :

- L'ouverture et l'accessibilité à tous;
- Des détenus de diverses cultures, langues, classes sociales ou niveaux intellectuels peuvent être touchés;
- Un moyen pour attirer ou rétablir le contact avec les proches ou avec la société (par exemple via une exposition comme celle de Saint-Hubert);
- Le dessin et la peinture sont des activités que les détenus peuvent pratiquer en cellule;
- Les participants peuvent toucher à la liberté, en entrant dans l'imaginaire;
- La découverte et le développement d'un nouveau talent, ce qui peut apporter confiance en soi et dignité.

## Présentation de projets d'arts plastiques en milieu carcéral

**1. Geneviève Warny** est sculptrice et animatrice d'un atelier « Arts Plastiques » à la prison de Namur. Elle propose un petit compte-rendu d'un des ateliers qu'elle anime. Il s'agit d'un « rapport » anecdotique et ponctuel qu'elle écrit dans le train en revenant de l'atelier, pour mémoire. A travers ce texte, on peut cerner les difficultés auxquelles les artistes se heurtent.

### Le 29 avril à la prison de Namur

*Aujourd'hui, comme d'hab., je fais le tour des cellules avec un agent pour recruter les stagiaires de l'atelier « poterie » (sic) que je donne à l'annexe psychiatrique.*

*Les patients viennent de déjeuner et de recevoir leur médication. Ils se sont recouchés ou sont retournés dans l'apathie de leur vie cellulaire. Certains sont sortis au préau. Il fait très beau aujourd'hui.*

*Trois amateurs, plus Monsieur F. qui est à l'aile A car il n'y a pas assez de place dans les cellules de l'annexe pour y héberger tous ceux qui sont censés y être.*

*Avant de passer les deux portes et de monter l'escalier qui nous sépare de la salle des fêtes où se donne l'atelier, il faut :*

- *Interroger la direction (personne n'est là) pour obtenir la permission d'y emmener un nouveau. En effet depuis peu, ce n'est plus à l'équipe soignante de déterminer si oui ou non un patient peut assister à l'atelier. Premier refus : Monsieur M. ne peut pas participer.*
- *Tenir compte des conseils des agents. Monsieur P. voudrait venir mais l'agent me signale que ça n'ira pas avec Monsieur C. : « incompatibilité ». Je donne donc R.D.V. à monsieur P. pour jeudi prochain.*
- *...et affronter la concurrence d'une activité permanente organisée pas des animateurs de l'annexe : l'activité potager. Monsieur F. est réquisitionné.*

*Marie-Anne, bénévole de l' A.S.J. (Aide Sociale aux Justiciables) qui m'accompagne dans mes ateliers, et moi « entamons le mouvement ». Un agent nous accompagne avec les clés. Monsieur C., seul rescapé du tri, sera l'unique bénéficiaire de l'atelier. Il est déjà 9H30 alors que l'atelier était censé commencer à 9H.*

*Parfois, le mouvement préau de l'aile A nous retarde encore plus.*

*On ouvre l'armoire, sort le matériel, la chance est avec nous : la terre qui commençait à manquer a été livrée à temps.*

*Monsieur C. veut faire des verres et des vases. Comme je suis seule avec lui, je suis très didactique et lui propose de travailler en tandem : je montre et il m'imité.*

*Pour Monsieur C., l'atelier est une occasion d'évasion. Il n'est pas très appliqué ni très doué bien qu'il me semble plus habile que la semaine dernière.*

*Il parle beaucoup : de sa vie passée dont nous sommes censés connaître les personnages, de son passage à la commission le premier juin dont il attend d'être transféré à Dave dans un établissement de DS (Défense Sociale) et de son rêve prémonitoire nous dit-il : il faisait l'amour avec deux femmes.*

*Il chante aussi à voix forte des chansons de Johnny Halliday ou de Caruzzo. Puis, il doit aller aux toilettes.*

*Il reste une heure d'atelier sur les deux heures prévues. S'il descend maintenant à l'annexe (il n'y a pas de WC disponibles à l'étage, il y a interdiction de fumer aussi), il ne peut plus*

*revenir et l'atelier se termine faute de participants. Marie-Anne descend avec lui. Je termine la pièce commencée, nettoie et ferme l'armoire. Je descends à l'annexe rendre la clé et saluer tout le monde. Avant de partir, je rappelle à la psychologue de l'équipe mon désir d'assister à la réunion prévue jeudi prochain où il sera question des objectifs et du besoin de s'engager dans les différents ateliers. En effet, je sens le besoin de défendre l'existence de mon atelier. Il est 11H, je sors de la prison en franchissant les 8 portes qui me séparent de la vie « civile » ! Il fait beau et je suis dehors.*

Geneviève Warny intervient à la Prison de Namur avec les bénévoles de l'A.S.J. Namur. Elle a, dans son cas, pu négocier un petit salaire avec la direction de la prison. Pour les animateurs d'atelier venant de l'extérieur, il y a une vraie nécessité d'avoir un interlocuteur bienveillant et actif à l'intérieur de la prison qui ne soit pas de l'administration pénitentiaire, pour faire rebondir des initiatives et des demandes. Ainsi, une assistante sociale de l'A.S.J. de Namur a un bureau à l'intérieur de la Prison de Namur, ce qui facilite, par exemple, la diffusion de l'information. Un exemple assez pénible : depuis un an, l'A.S.J. propose, à la prison d'Andenne, un atelier musique avec un animateur de qualité et se heurte à une inertie persistante : les syndicats prétexteraient un surcroît de travail pour les agents.

Pour Geneviève Warny, depuis quelques années, la population de la prison et l'attitude des détenus ont changé. On obtient plus difficilement un engagement à long terme. On se heurte là aussi à de l'inertie. Etait-ce tellement pauvre avant, qu'au moment où l'A.S.J. est arrivée avec des ateliers, c'était exceptionnel et qu'à présent, ils se sont habitués ? Ou est-ce un changement de la population carcérale ? En prison, on rencontre de plus en plus de personnes issues d'un milieu très défavorisé, où l'instruction et les moyens sont limités. C'est alors aux animateurs à rendre leurs ateliers plus attractifs.

Les difficultés que rencontrent les animateurs sont donc intrinsèquement liées à la structure de la prison (sécurité, lourdeur administrative, etc.) et aussi à la mauvaise volonté. Par contre, les bénéfices de ces ateliers se remarquent directement ! Les participants sont contents d'être là. Il n'y a jamais un mot plus haut que l'autre. Geneviève Warny ne s'occupe pas de discipline. Elle se réfugie derrière son statut d'artiste. Participer à un atelier peut également donner une autre image aux détenus: elle est artiste, ils sont stagiaires. Certains sont doués, d'autres sont encouragés, etc.

**2. Yannick Thiel** est illustrateur et anime des ateliers de dessin proposés par le Service d'Aide Sociale aux Détenus de Verviers.

### Les objectifs des ateliers

Lorsqu'il a commencé à travailler pour le SAD de Verviers, Yannick Thiel avait pour formation un baccalauréat en illustration et un certificat d'aptitude pédagogique lui permettant d'enseigner. Ses exigences ont été, dans un premier temps, légèrement utopiques. Après un peu plus d'un an de travail dans ce poste, il avoue les avoir revues légèrement à la baisse.

Son objectif principal est d'occuper les détenus autrement, et surtout plus constructivement. A son sens, l'atelier est là pour leur offrir un moment de détente pendant lequel ils développent leur accès à la culture (la plupart du temps très limité ou carrément inexistant). Un objectif, plus secondaire, est de leur apprendre à dessiner à un « premier degré ». Ces quelques heures par semaine sont destinées à apprendre aux détenus à utiliser un crayon, un bic, parfois un pinceau et les rudiments de la couleur. Yannick Thiel essaie que le but de cet apprentissage soit « profond » et puisse permettre à ces détenus un partage avec leurs enfants, une transmission d'un savoir de père à fils ou fille (notamment dans le cadre des devoirs ou exercices pour l'école).



Un autre objectif est l'ouverture à la culture par un autre moyen que la parole ou la télévision, soit offrir une possibilité de vivre une expérience nouvelle et d'essayer des choses qu'ils n'ont souvent jamais eu l'occasion de faire avant.

Enfin, un dernier objectif non négligeable est de se documenter pour composer une œuvre. Le fait de rechercher de la documentation pousse les détenus à lire davantage, à s'intéresser à une foule de sujets et à découvrir ainsi des nouveautés.

### Rapports avec les détenus

Les détenus que Yannick Thiel est amené à rencontrer ont tous un point commun : s'intéresser à quelque chose de différent au sein de la prison. Le rapport qu'il noue avec eux est très simple, sans « chichis », et surtout sans autoritarisme. Etant sans cesse soumis à différentes pressions, Yannick Thiel considère ainsi que sa mission est de faire en sorte que lorsqu'ils sont en sa présence, ils se détendent.

La première chose qu'il dit à un détenu lorsqu'il arrive à l'atelier, c'est qu'il entre dans une zone de détente, au sein de la prison certes, mais où l'on vient pour être cool, tout en passant son temps à créer des choses et à en apprendre d'autres. Il leur dit également qu'il n'est pas psychologue mais qu'il peut les écouter et que, lorsqu'ils passent la porte du local, c'est une zone où ils ont la liberté de s'exprimer librement dans le respect des autres. Sauf cas exceptionnels, rien de ce qui s'est dit ne sort de la classe. Par rapport à la fonction qu'il occupe au sein de l'établissement pénitentiaire, il a un beau rôle. Il n'a pas d'autorité à avoir sur les détenus. Il n'est que celui qui est là pour eux, afin de faciliter un peu leur enfermement. Tout ceci induit donc qu'il a d'excellents rapports avec tous les détenus qu'il croise.

### Rapport avec l'institution pénitentiaire

A la prison de Verviers, rien n'est simple... La direction est à 100% derrière le SAD et ses différentes activités. Yannick Thiel n'a jamais manqué du soutien d'aucun directeur pour l'épauler dans sa tâche, au contraire !

Avec certains agents, par contre, le bât blesse. Mais au fur et à mesure qu'il prend de l'ancienneté, il se rend compte que certains sont beaucoup plus cool avec lui, le taquent. D'autres malheureusement sont « indérivable ». Ils ne l'aiment pas. Tant pis, c'est comme ça ! C'est ainsi qu'il a dû faire face, quantité de fois, à des blocages de toutes sortes. Mais se montrer persuasif, patient et déterminé paie à chaque fois. Si certains agents ne font pas leur travail correctement, et bien soit ! Mais lui est là pour faire le sien à fond et correctement et il leur dit tout simplement.

D'autres agents en revanche se montrent très psychologues et travailler avec eux est un véritable plaisir.

### Déroulement

Le déroulement des ateliers est très simple : les détenus arrivent et travaillent sur des sujets qu'ils choisissent. Rien ne leur est imposé. Yannick Thiel les aide dans les étapes délicates. Ils apprennent ainsi à faire leur dessin eux-mêmes sans avoir peur de l'échec. 1h30 par semaine les détenus des mêmes niveaux se retrouvent pour l'atelier afin de travailler ensemble. Ceux qui le souhaitent peuvent également disposer de cours intracellulaires afin d'aller plus loin dans leur travail.

### Questions éthiques

Des questions éthiques se posent de temps à autre. Ainsi, il a dû faire face à des détenus qui souhaitent réaliser le portrait de leur victime. Dans ce cas, Yannick Thiel est intransigeant et refuse d'être pris entre un détenu et sa victime, tout comme il refuse d'être coincé entre un détenu et l'établissement pénitentiaire. Son atelier ne peut en aucun cas servir de détonateur à une quelconque rébellion.

Tout ce qui se dit dans la classe y reste, sauf exception pouvant mettre la sécurité de l'un ou l'autre en danger. Lorsqu'il ne peut pas aider un détenu, parce que ses problèmes sont trop importants, il le renvoie vers une de ses collègues du SAD afin qu'il puisse en parler plus en détails.

### Les suites de l'atelier

Etant donné les mouvements dans ses listes d'inscrits, l'atelier est sans cesse en renouveau. Yannick Thiel a plusieurs projets avec les détenus, comme des expositions ouvertes au grand public, des travaux sur des séries (abordant des thèmes tels que la couleur, les sentiments, l'expression, *etc.*) ou encore l'organisation et la publicité d'événements au sein de la prison et faire ainsi de l'atelier de dessin une petite agence de pub.

### L'impact

Un atelier de dessin au sein d'un milieu fermé, soumis à des pressions, à une cohabitation obligatoire entre individus intrinsèquement différents est un bol d'air pour les détenus qui y participent. Ce moment leur permet d'évacuer les frustrations inhérentes à l'enfermement. L'impact sur les détenus ne peut donc être que bénéfique.

En ce qui concerne les agents réticents, pour Yannick Thiel, il faudrait un jour parvenir à leur faire passer l'idée que les ateliers ne sont pas des activités inutiles qui leur donnent plus de travail. Au contraire, ils doivent réaliser qu'ils leur procurent des moments d'accalmie, créent une atmosphère plus tranquille aux différents niveaux de la prison et permettent aux détenus de ne pas exploser. Alors ce jour là seulement, le combat quotidien pour mener à bien ce projet tellement passionnant sera gagné.

**3. Jorge de la Torre** est artiste peintre et architecte. Il intervient à la prison de Nivelles comme animateur d'arts plastiques dans le cadre de *Passerelle vers la Liberté*, dispositif de formation pour adultes peu qualifiés, porté par la FUNOC. Le public auquel s'adresse ce projet est composé de personnes peu formées, motivées pour s'insérer dans un projet de groupe. Les objectifs visés sont :

- permettre la reprise de confiance en soi ;
- se redynamiser ;
- réfléchir et préparer sa future réinsertion ;
- acquérir de nouvelles compétences.

Ce dispositif développe des ateliers créatifs. Les 4 axes de l'action sont :

- un suivi d'orientation individuel ;
- un atelier de découverte de soi et de remise en projet ;
- un atelier de remise à niveau des compétences de base ;
- un atelier d'expression artistique et de créativité.

Le Dispositif Passerelle vers la liberté offre une série d'avantages : réadaptation au monde de la formation, dynamique de groupe qui permet des échanges intéressants, activité positive pour la redynamisation et prime d'encouragement éventuelle.

La méthodologie de l'atelier d'arts plastiques est basée sur une recherche de l'expression personnelle à partir de deux modules.

- Tout d'abord, le module peinture où sont abordés :
  - la théorie de la couleur (couleurs primaires, secondaires, complémentaires, (a)chromatiques et ses diverses combinaisons harmonieuses) ;
- la création de compositions à partir d'éléments simples et accessibles à tous (triangle, carré, cercle), en appliquant la théorie de la couleur, autant dans le fond que dans la forme ;
- l'utilisation de techniques de peinture accessibles à tous (gouache).

Les réalisations vont en ordre croissant : d'abord en format A5, pour arriver jusqu'à A0, en passant par A4, A3, A2, A1. Pour les grands formats, un autre rapport au support est expérimenté : travail au sol, *rollover*, *dripping*, *body painting*...

Ensuite, le module collage basé sur :

- l'application des connaissances acquises dans le module peinture, concernant la théorie de la couleur ;
- les notions de forme, les relations spatiales entre les pleins et les vides ;
- les créations des êtres originaux et nouveaux ;
- les réalisations à partir d'une thématique choisie par chaque participant ;
- les réalisations à partir d'une thématique commune proposée par l'animateur, ici l'action mobilisatrice « expo-concert ».

Les résultats obtenus ont été assez exceptionnels ! Les divers travaux réalisés reflètent une autre manière de voir la réalité : leur réalité. Les objectifs atteints à travers ces ateliers sont divers : l'acquisition d'une confiance en soi, d'une autonomie, le respect des consignes, des matériaux et des personnes, le respect du travail des autres (chacun a son niveau, chacun a son rythme), le partage et travail en équipe, la prise de conscience de sa propre créativité, le développement et la réalisation des projets.

Des évaluations formatives ont été réalisées avec les stagiaires à la fin de chaque module. Deux mots revenaient souvent chez les participants : *évasion* et *liberté*.

Le succès de cet atelier a permis de réaliser un stage d'été ainsi qu'une action mobilisatrice : une exposition de travaux de participants et un concert d'un groupe de musique de chanson française dans l'aile 1 (ouverte) de la prison de Nivelles. Tous les détenus ainsi que les intervenants dans le domaine de la formation et des arts en prison ont été invités. Des œuvres ont également été présentées extra muros à la biennale de Saint Hubert, ainsi qu'aux expositions de fin d'année des formations à la FUNOC de Charleroi. Les détenus ont réalisé les invitations à ces événements internes ou externes à la prison.

L'année suivante, le subside destiné aux ateliers créatifs du projet *Passerelle vers la liberté* n'a malheureusement pas été reconduit. Le dispositif a donc été réduit uniquement à son axe de réinsertion et de remise à niveau. Une action similaire comprenant l'entièreté du dispositif sera mise en route dans la prison de femmes de Mons.

Suite au succès de l'atelier d'art plastiques, une commande pour la réalisation d'une œuvre permanente à la prison de Nivelles a été obtenue. Ainsi, Jorge de la Torre et Philippe Ernotte (« Labo d' Art Public ») ont réalisé un collage monumental (60 X 1000 cm) sur le thème de la justice réparatrice avec un groupe de participants de la prison. Le collage accompagne le trajet de l'entrée jusqu'à la salle de visites de la prison.

**4. Daphné Sorbi** est animatrice de l'APO (Accueil Protestant - Service d'aide sociale aux justiciables) à l'annexe psychiatrique de la prison de Forest. Le rôle de cette association est d'apporter de l'aide aux personnes détenues, internées, libérées et à leur famille (dans les prisons à Bruxelles : Forest, Saint Gilles et Berkendael).

Parmi les missions de l'institution, Daphné intervient pour contribuer au développement des activités culturelles au sein des prisons et pour collaborer avec l'ensemble des services des Communautés et Régions actifs sur le plan, notamment, de la culture (en plus du bien être, santé, formation...).

Le service APO assure – en collaboration avec d'autres services (Service de Réinsertion Sociale - SRS, l'Office de Réadaptation sociale - ORS, la Fondation pour l'Aide Morale aux Détenus - FAMD, et en parallèle, l'équipe soins de l'annexe) - les animations à l'annexe

psychiatrique de la prison de Forest. Il y organise, durant une après-midi par semaine, une activité créative, une activité potagère et une activité culinaire, une fois en moyenne tous les 2 mois. Cette dernière crée une certaine convivialité, puisque les internés préparent un repas pour les autres.

Les bénéficiaires sont les internés à l'annexe psychiatrique de la prison de Forest qui ont été jugés aptes par l'équipe soins à participer aux activités et qui ne font pas l'objet d'une sanction. Pour des raisons de place dans la salle et de sécurité, 10 internés au maximum peuvent suivre les activités. Afin que tous puissent participer de manière égale, un système de « tournante » a été mis en place.

Les partenaires, de manière permanente, sont la prison de Forest (la direction et le personnel pénitentiaire) et les acteurs participant à la réalisation des projets (SRS, ORS et FAMD, et une assistante sociale d'un de ces 3 services qui accompagne Daphné Sorbi). Il y a également des partenaires ponctuels qui interviennent dans le cadre de projets précis, comme par exemple le Centre d'Action Laïque de la Province de Luxembourg et le Service aide Sociale aux Justiciables de l'Arrondissement Judiciaire de Neufchâteau, pour la biennale des œuvres de détenus ou encore, pour la Zinneke Parade, la Zinnode d'Ixelles et le CARHOP (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire).

Les internés à l'annexe ont participé à la fabrication de 23 têtes de mannequins pour l'exposition biennale. En parallèle, les détenus de droit commun ont réalisé les 23 paires de mains.

La réalisation de ces têtes a été une expérience très positive et étonnante. Il s'agissait de relever le défi de créer, en un temps assez court, des objets qui correspondaient à une demande très précise. Les têtes des mannequins étaient composées d'une boule en polystyrène, d'un morceau de rouleau d'architecte (pour le cou) et de carton (pour les oreilles). Le tout était recouvert de papier mâché enduit d'une couche de peinture acrylique blanche, puis d'un mélange obtenu pour la couleur de la peau (grâce au talent d'un des internés) appliqué en 3 couches. Les détails (lèvres, yeux, cils et sourcils, traits et rides...) étaient ensuite peints. Les têtes étaient finalisées avec l'application des cheveux (vrais cheveux ou de la laine collés).

Cette activité a pu être réalisée grâce, bien sûr, à l'apport du matériel nécessaire au sein de la prison, mais surtout aux explications, mini démonstrations des techniques à utiliser et à l'accompagnement.

Les difficultés rencontrées chez les internés à l'annexe sont l'isolement (ils sont enfermés 23 heures sur 24), la difficulté du lien social, la non exploitation de leurs capacités et les problèmes psychiatriques (psychoses, névroses variées). Les animations tentent de travailler sur ces difficultés.

Parmi les objectifs qualitatifs fixés par l'APO, il y a :

- la participation active des internés à l'activité au travers de leur présence, leur attitude dynamique et enthousiaste et leur attention à la présence de tous les internés appelés à l'activité ;
- le retissage d'un lien social de qualité au sein de l'atelier, via une attitude positive, l'écoute, le fait de favoriser l'écoute dans le groupe et la valorisation mutuelle des réussites.

Le rôle de coordinatrice est multiple. Il s'agit de veiller : à la fabrication des objets dans les délais et à leur correspondance par rapport à la demande des organisateurs de l'exposition, à la présence des 10 internés à l'activité, à l'achat et l'acheminement du matériel nécessaire à l'annexe, à l'obtention de l'autorisation hebdomadaire de la direction, à l'entrée

des intervenants extérieurs et du matériel dans la prison, à l'établissement et à l'envoi par email à l'équipe de soins du listing hebdomadaire des internés invités à l'activité, au déroulement de l'activité dans la bonne humeur et l'enthousiasme, ainsi qu'au respect des consignes venant du personnel pénitentiaire.

Les difficultés rencontrées sont : la réduction de la durée de l'atelier due à diverses raisons (attentes à l'entrée de la prison, ralentissement des mouvements des détenus, *etc.*). Les discordances entre différents directeurs dans leur prise de décisions quant aux autorisations et interdictions (exemple : la prise de photo : qui, quoi et comment ?) sont également pénibles. Plusieurs contraintes (par exemple : ne pas pouvoir sortir du local pour aller chercher de l'eau, se laver les mains, appel d'un interné pour raisons diverses (visite du psychologue, de l'avocat)) constituent des freins dans la continuité des réalisations.

Pour Daphné Sorbi, les points positifs sont la participation active de certains des internés, leur savoir-faire, leur preuve d'imagination, leur bonne humeur, ainsi que la réalisation en elle-même, le résultat.

## Quelles perspectives pour le développement des arts plastiques en prison ?

**1. Cécile Dethier**, de l'ASD/Neufchâteau commence par un bref historique du projet de l'exposition d'oeuvres de détenus dans la province de Luxembourg. Fin des années 80, une personne de l'hôpital de Namur a souhaité organiser une exposition qui rassemblerait les oeuvres des personnes incarcérées. Ce projet a duré quelques années. Malheureusement lors de son décès, personne n'a pu reprendre le flambeau. En 1999, le Service d'Aide sociale aux Détenus de Neufchâteau s'est réuni avec d'autres partenaires pour remettre sur pied le projet. La première édition dans la province de Luxembourg date de 2000 et fut un succès.

A partir de cette expérience, Cécile Dethier propose un état des lieux des arts plastiques en prison. Depuis 10 ans, une quinzaine de prisons, à Bruxelles et en Wallonie, participent à chaque édition de l'exposition. Ce ne sont pas toujours les mêmes. Ceci ne signifie pas qu'il existe des ateliers artistiques dans tous ces établissements. Les organisateurs de l'exposition observent également, depuis plusieurs années, une certaine stabilité dans les ateliers. Il y a des professeurs qui travaillent dans la durée, avec derrière eux une structure, des institutions qui leur permettent d'entrer en prison et de travailler avec les personnes incarcérées. Ces structures agissent au niveau de l'Aide Sociale aux Détenus ou de la Promotion Sociale et ont une reconnaissance et une légitimité face au Fédéral. A côté de ces interventions, il existe une multitude d'autres projets qui ont une espérance de vie beaucoup plus courte. Généralement, ils sont portés par les travailleurs du Fédéral (directeurs de prison, agents pénitentiaires, personnel du service psychosocial, etc.), qui travaillent dans les établissements pénitentiaires, et qui, par leur sensibilité, par leur centres d'intérêt, sont amenés à mettre en place, à coordonner, à soutenir un projet artistique. Au niveau des établissements pénitentiaires, il y a un grand « turn-over », aussi bien au niveau des détenus que des travailleurs. Ce qui explique que, assez rapidement, ceux qui portent des projets changent de prison, de fonction. Lors de ces changements, s'il n'y a personne pour reprendre le flambeau, le projet va périr.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral ne reconnaît pas le droit à la personne incarcérée d'avoir accès à la culture et à des ateliers artistiques, ni le droit à une nouvelle association d'intervenir au sein de l'établissement. Il est primordial de donner davantage de place à la communication, à des échanges entre les travailleurs culturels. Il n'est, en effet, pas rare, qu'au sein d'un même établissement pénitentiaire, les responsables d'ateliers créatifs ne se connaissent pas ou n'échangent pas. Cet échange est indispensable à deux niveaux. Premièrement parce qu'il permet de partager les soucis et souhaits, afin d'améliorer les relations de travail quotidiennes. Ensuite, face aux politiques, pour se défendre, il faut faire bloc. Ensemble, les travailleurs culturels auront plus de poids pour imposer leur présence au sein des établissements pénitentiaires.

**2. Marie-Ange Cornet** est directrice du Centre d'Action Laïque (CAL) de la Province du Luxembourg. Cette organisation travaille depuis une dizaine d'années dans la prison d'Arlon. La première question qui s'est posée à eux lorsqu'ils sont entrés en prison était : Pourquoi aller en prison ? Intervenir en prison, n'est-ce pas aider à construire ses murs ? Si les activités en prison constituent une respiration pour les détenus, le CAL a tenu absolument à faire une sensibilisation du public extérieur à la prison. L'exposition fait partie de cette volonté d'informer la population sur les conditions carcérales, indignes et qui ne respectent pas les droits humains.

Alors, pourquoi aller en prison ? Pour se donner bonne conscience ? Est-ce vraiment pour amener cette respiration aux détenus ? Est-ce pour s'enrichir ? Pour les enrichir ? Le CAL a ce souci d'interroger les motivations par rapport aux interventions en milieu carcéral. Il mène aussi une réflexion plus large sur l'enfermement : en maison de repos, ou en institution. Ce sont des lieux clos desquels on ne peut s'échapper, même si les portes sont ouvertes. Il y a dans ces lieux une sorte de résistance. La réflexion peut être poussée plus loin. Ne sommes-nous pas enfermés dans notre corps, dans notre vie, dans notre environnement, dans notre couple, dans notre travail ? Comment y résiste-t-on ? Comment nous échapper de ces enfermements ? A travers des groupes de parole, que ce soit à l'intérieur des prisons ou à l'extérieur, le CAL essaye de mettre en commun cette réflexion de résistance à l'enfermement.

Pourquoi sont-ce les personnes d'origine étrangère qui se retrouvent en prison plutôt que les belges ? Pourquoi sont-ce des personnes défavorisées, ou qui ont suivi peu d'études ? C'est toujours la même frange de population qui se retrouve en prison, sans abri sous un pont ou dans une maison d'accueil. Dans notre démocratie, il faut s'interroger sur les mécanismes de relégation et d'enfermement. Ils sont d'une part inadmissibles, mais en même temps ils jouent un rôle dans l'équilibre global de la société. Ils sont sans doute nécessaires à notre société.

La situation de nos prisons en dit long sur l'état de notre démocratie. Comment peut-on accepter qu'au 21ème siècle les détenus vivent encore dans de telles conditions ? La question du refinancement de la culture, des activités et des formations en prison se pose. Marc Dizier, directeur de la Prison d'Arlon, s'est d'ailleurs exprimé sur la question, posant la question de la professionnalisation des formations en prison. Les pouvoirs publics doivent investir dans les prisons. Ils doivent d'abord ouvrir leurs portes. Derrière les prisons, il y a peut-être la récidive et, s'il y a récidive, il y a une victime. C'est quand même un danger important pour la société.

### **3. Echanges et discussions**

**Jean Florence** est philosophe et psychanalyste. Il a été directeur du Centre d'Etudes Théâtrales à Louvain-La-Neuve. Il a fondé avec François-Emmanuel Tirtiaux un groupe de réflexion, « Intervalle ». C'est un lieu de rencontre entre des animateurs d'ateliers dans tous les lieux de soins et des psychothérapeutes, où se réfléchit la question de l'art thérapie. Par ailleurs, il a beaucoup accompagné dans des relations d'inter-échange, d'intervision, des animateurs d'ateliers en prison. Notamment, il a un ami qui avait été admis à faire du théâtre dans un établissement pénitencier. Il avait eu l'idée de mettre en scène, avec les détenus, la pièce ' Marat/Sade ' de Peter Weiss qui est l'histoire de ce qui est arrivé au marquis de Sade, à qui on a confié, dans sa prison, le soin de mettre en scène en quelque sorte la Révolution. En voulant faire parler les prisonniers et leur faire dire de manière forte ce qu'ils voulaient, le projet a tourné très mal parce qu'il a créé une illusion de liberté de parole. Cela a été pire après qu'avant. Il a repris ses valises et est parti.

Jean Florence pose la question : Qu'est-ce qui nous fait aller en prison en tant qu'artiste ? Pour ouvrir ? Mais le condamné n'a pas cette liberté. Il y a une ambiguïté. Comment est-ce perçu du dehors ? Comment supporter le fait de pouvoir, en tant qu'artiste intervenant, sortir de la prison ? Il est difficile de s'identifier à la condition de détenu. La formation, l'exigence de réfléchir à ce que l'on fait, la préparation éthique, sont nécessaires. En psychiatrie, beaucoup d'artistes veulent faire du bien et trouvent que l'art est libérateur. Ils se rendent malheureusement compte qu'au fond ils n'ont pas senti que cela allait produire des effets tout à fait imprévisibles chez les responsables, chez les infirmières. Les infirmières qui participent aux ateliers créatifs sont très mal vues par leurs collègues, car elles vont plutôt s'amuser que bosser. Cela crée des disparités dans le personnel. Y a-t-il des agents pénitentiaires qui participent à des ateliers ? Est-ce réalisable dans ce climat d'hostilité ? Où

aller ? Quel est l'accord ? Jusqu'où va l'accord ? Quelle est la liberté qu'on peut prendre et celle que l'on ne peut pas prendre ?

Il y a une médiatisation de l'art: « L'art c'est beau, c'est la liberté, c'est la transcription ». Il y a une sorte de 'Tout est permis dans l'art'. Il y a même un proverbe chinois qui dit: « L'art est sans limites ». Amener l'art sans limites dans un univers clos pose des questions. Pour Jean Florence, il y a une question qui est éthique. Si un artiste va dans une prison, c'est pour témoigner que tout condamnés qu'ils soient, les détenus sont des sujets humains qui méritent le respect autant qu'ils sont humains. L'art est porteur de quelque chose de créateur. Il est une reconnaissance de fait, sans discours, sans proclamation, de l'humanité. Et c'est là le côté extrêmement puissant et très humble de l'atelier artistique ?

**Pierre Van Craynest** est retraité de l'enseignement artistique. Il pose la question de la qualité de la communication. Il y a un écart énorme entre le bagage culturel d'un détenu quelconque et la personnalité liée à l'expérience vécue d'un artiste. Pour qu'il y ait véritablement une communication, le formateur artiste ou plasticien qui intervient en prison devrait montrer les références de grands artistes. Cela entraînerait une cascade de retombées positives. D'abord, il y aurait une part de ressenti du côté du détenu d'être poussé vers le haut, de découvrir l'oeuvre et aussi de découvrir la vie d'un tel ou un tel, qui sont des vies très riches. Ensuite, cela déboucherait peut-être sur la perspective d'ouvrir la curiosité et de se mettre à bouquiner, à chercher et à élargir la culture générale. Ce créneau là est essentiel : ouvrir la culture générale par des apports qui sont parallèles, complémentaires à des activités pratiques.

Peter Van Craynest représente l'association 'Art without bars', association à la fois néerlandophone et francophone. Il propose d'interpeller un politicien ou député, afin qu'il pose des questions parlementaires sur la présence des arts en prison au Ministre de la Justice, de manière à sensibiliser les autres politiciens, tous partis confondus, et espérer qu'il y ait des réactions.

**Daniel Demey** est formateur à l'ADEPPI (Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées), musicien et psychanalyste. Il anime des stages de percussions africaines et brésiliennes en prison, depuis maintenant presque quinze ans. En participant à un atelier artistique, le détenu rencontre une personne qui travaille à autre chose que ceux qu'il rencontre habituellement. L'artiste l'ouvre sur un autre rapport au monde, sur un autre discours sur le monde, dans la mesure où il a lui-même pris de la distance par rapport à ce qui peut être de la pollution de l'art (discours capitaliste, de la marchandisation de l'art). L'artiste qui rentre en prison est dégagé de ce processus-là. Il a un autre rapport à l'objet d'art que celui que la société en général propose. Ce rapport d'immédiateté, de concurrence, de compétence.

L'art est un seuil, une porte d'entrée vers un autre monde possible. Il amène le détenu vers d'autres représentations de lui-même, plus positives. Par le fait que l'artiste vient avec une passion, il ouvre le détenu à une autre dimension, à une autre perspective. C'est là l'essentiel du travail.

**Eliane Henry de Frahan** fait partie de l'ASD de Namur. Elle anime des ateliers créatifs et d'écriture en prison depuis quinze ans. Elle est également visiteuse de prison. Ses rapports avec les détenus ont un point commun: l'authenticité. Aussi bien dans l'art de l'écriture que dans les rencontres et les discussions. C'est là quelque chose de très porteur. La semaine dernière, un détenu lui a dit en partant : « Eliane, passer une heure avec toi et rester vrai, quel cadeau ! ». Lors d'une rencontre avec la directrice de la prison de Namur, celle-ci lui a dit que son unique souci est de veiller à ce que les détenus ne se suicident pas et ne s'évadent pas. Le reste ne la regarde pas.

Voilà de quoi méditer ...



Pour **Yannick Thiel**, du Service d'Aide aux Détenus de Verviers, ce qui est problématique à l'heure actuelle c'est que les directions distinguent enfermement et activités (formations, ateliers artistiques, etc.). Pour un directeur d'une prison et son personnel, le travail est de gérer l'enfermement. La gestion des activités est du ressort des associations. Ce qui n'a pas de sens.

Le problème majeur au sein des prisons est la formation des agents pénitentiaires. En 6 mois, ils sont sensés avoir un bagage psychologique pour gérer l'enfermement. C'est complètement irréalisable. Certains agents sont aussi issus de milieux très précarisés. Ce qui est extrêmement dangereux, c'est le fait que des surveillants, au maigre bagage culturel, social, psychologique, aient du pouvoir sur les détenus.

Pour **Madame De Roeck**, psychiatre qui a travaillé à la prison d'Andenne, toutes les activités proposées, qu'il s'agisse de cours, d'ateliers créatifs, d'art mais aussi de visites chez le médecin, sont utilisées par les détenus à des fins d'évasion. L'autre évasion, c'est celle que nous, qui ne sommes en principe pas incarcérés, connaissons en allant au cinéma, en vacances, etc. On s'évade et puis on revient. Bien sûr, on s'évade pour mieux revenir. On a peut-être appris des choses. Mais a-t-on tellement évolué? Et accompli un chemin vers soi et vers la liberté? La vraie liberté, c'est probablement pouvoir faire tomber les murs, aller vers une meilleure connaissance de soi et grandir, faire des choix auxquels on ne pensait pas. La psychologie, la psychiatrie et l'art peuvent faire tomber ces murs, dans la mesure où ils sont des espèces de fertilisateurs de la personne. Ils lui donnent accès à des dimensions d'elle-même qu'elle ne connaissait pas et l'encouragent à poursuivre sa route bien au-delà du formateur, du psychiatre, de l'artiste qui a juste été là pour ensemer le champ. Le problème est que la liberté n'est pas prévue pour les détenus. C'est pour cette raison que le Ministre de la Justice ne voit aucune utilité à bien financer les programmes de culture, d'art, d'éducation.

**Christelle Piette**, étudiante en anthropologie rappelle les propos de Emile Durkheim dans son livre 'Les héritiers' à propos du système scolaire. Pour le sociologue, le système scolaire ne fait que révéler des inégalités sociales. Pour l'étudiante, toutes les prisons ressemblent au système scolaire, en plus fermé, où les inégalités sociales et intellectuelles sont terribles. Et la prison est l'arbre qui cache la forêt. Elle n'est pas un outil de réinsertion au-delà et surtout en deçà de la prison. Ouvrir une école, c'est fermer une prison. Mettons l'école dans la prison et on pourra ouvrir les portes de presque tous les barreaux.

Pour **Marie-Ange Cornet**, les directeurs de prison font leur boulot et les tâches qui leur sont assignées. La culture est une compétence de la Communauté française. C'est donc bien aux associations d'apporter la culture. L'expérience du CAL à la prison d'Arlon est de travailler dans le système ou à côté du système, sans complicité. Il y a une acceptation du système de l'autre, mais sans complicité.

Pour **Marc Vanderveken**, on déclare que les prisons doivent à la fois assurer la sécurité et favoriser la réinsertion. Or, à l'administration pénitentiaire, il n'y a pas de département réinsertion mais juste un département de sécurité. Un travail énorme reste effectivement à faire. Le 'Réseau Art et Prison', 'Culture et Démocratie' et d'autres acteurs ont encore du chemin à parcourir pour voir se concrétiser les revendications en vue de changer le système de manière structurelle. Il termine sur une remarque concernant l'exposition qui s'appelle « exposition d'oeuvres de détenus ». Il préférerait l'intitulé « Oeuvres ou Travail artistique de personnes en prison ». Si Jean Florence exposait, appellerait-on son travail « Oeuvres de psychanalyste ». L'approche est différente si on propose des travaux réalisés en prison, plutôt que des oeuvres de détenus. Il pourrait ainsi très bien y avoir des oeuvres réalisées par des gardiens.

## Conclusion

En 2008, Culture et Démocratie et le Réseau Art et prison organisaient leur première journée interactive, intitulée : *Du théâtre en prison, et après ?*<sup>2</sup> En conclusion, nous pointions deux éléments : le constat général qu'en l'état actuel des choses, vouloir « instituer » des pratiques artistiques en milieu pénitentiaire , c'est comme vouloir placer un carré dans un cercle ou même mettre de l'eau dans le gaz : *ça ne va pas de soi* ; et le constat, plus particulier, que le rôle des agents pénitentiaires dans le succès ou l'échec des ateliers artistiques en prison est essentiel, mais que ces derniers sont très peu sensibilisés à « l'intérêt » de ces pratiques en milieu carcéral. Le constat particulier expliquant, en partie, le général...

En 2010, certes, la discipline n'est plus la même, mais les constats sont identiques.

### **La formation des agents.**

Il semble essentiel, pour Culture et Démocratie, de travailler sur la formation. C'est une constante : partout où nous fourrons notre nez, nous interrogeons la formation. Est-il sérieux, par exemple, que les puéricultrices ne sortent pas d'études de type universitaire alors qu'elles s'occupent d'une des périodes les plus importantes (en matière d'éveil, ...) de la vie de nos enfants ? Est-il sérieux que les agents pénitentiaires ne reçoivent qu'une formation initiale de 6 mois (sans forcément avoir un diplôme de secondaire) alors qu'ils sont confrontés quotidiennement aux personnes les plus fragiles (malgré les apparences), révoltées et/ou handicapées - socialement parlant - de notre société (exceptés ceux qui estiment, quoiqu'ils aient fait, être des prisonniers politiques) alors que, soudainement, ils se retrouvent en prison avec un pouvoir immense sur les personnes détenues ?

### **Quelle culture carcérale ?**

Imaginons que la formation des agents pénitentiaires soit à la mesure de l'importance de leur mission, admettons qu'ils aient reçu, dans leur (longue) formation, une sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles... Imaginons qu'effectivement des ateliers artistiques poussent comme des champignons dans les prisons du Royaume. Culture et Démocratie aurait alors atteint son but ?

Cela dépendrait, hélas ! de bien d'autres choses :

Nous refusons une pratique artistique qui ne servirait qu'à relâcher la pression extrême due aux conditions de vie inhumaines en prison. Elle ne trouvera pleinement son sens qu'à partir du moment où c'est le fonctionnement de la prison dans sa globalité qui aura changé. Jamais elle ne servira d'alibi !

Il faut savoir entendre la parole des prisonniers de la prison de Lannemezan (France) lorsqu'ils écrivent : «Au début des années 1980, la peine de mort est abolie. Mais depuis, à la peine de mort s'est substituée la peine de mort lente, celle des années de pourrissement passées dans ces prisons qui deviennent de véritables tombeaux pour emmurés vivants. Nous émettons le vœu que soient abolies les longues peines, substitués cruels à la peine de mort et injure à notre civilisation. Nous émettons le vœu que les détenus gravement malades (sida, leucémie, sclérose en plaque, cancers) soient libérés. Nous émettons le vœu que soient fermés ces lieux de non-droit que sont les mitards ainsi que les quartiers d'isolement. Nous émettons le vœu d'avoir des parloirs nous permettant de recevoir nos familles décemment. Nous émettons le vœu de pouvoir avoir droit à des relations sexuelles

---

2 Rapport de cette rencontre disponible sur le site : [http://www.cultureetdemocratie.be/fr/documents/rapport\\_fitapri.pdf](http://www.cultureetdemocratie.be/fr/documents/rapport_fitapri.pdf)

sans condition. Nous émettons le vœu de bénéficier d'activités culturelles (ateliers, concerts, rencontres) ; nous crevons de ne pas pouvoir vibrer au contact d'émotions artistiques. »

La dernière « revendication » ne peut faire oublier les autres !

Nous refusons une pratique artistique en milieu carcéral qui virerait à l'art-thérapie. Ce qui pousse Culture et Démocratie à revendiquer un place certaine pour l'art dans les prisons, c'est « tout simplement » l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et non un supposé « bienfait normatif » que l'art, substantiellement, apporterait à celui qui s'y frotte. En outre, l'idée même qu'une prison aurait une mission thérapeutique (la tendance actuelle) semble extrêmement dangereuse car elle fait du prisonnier un malade, ce qu'il n'est pas forcément. Enfreindre la loi est avant tout l'acte d'un révolté, non d'un malade. La prison, si elle révèle une maladie, révèle celle de la société dans son entièreté.

Il faut savoir entendre l'ex-détenu Alfredo Bonanno lorsqu'il écrit : «Les prisons ne pourront durer longtemps. Les vieilles forteresses du passé, d'un passé qui ne survit que dans les rêves exaltés de quelques réactionnaires à la retraite, tomberont avec la chute de l'idéologie qui se fonde sur l'orthopédie sociale. Il n'y aura plus de condamnés. La criminalisation (...) passera par les hôpitaux psychiatriques.»<sup>3</sup>

### **De l'humain dans l'inhumain ?**

Alors pourquoi ? Pourquoi s'entêter à œuvrer pour faciliter et rendre évident le travail artistique/socioculturel en prison ? Ne serait-il pas plus « honnête » de ne rien y faire du tout ? De laisser la marmite à pression exploser...

Nous estimons, avec Rancière, que l'acte démocratique par excellence, plus que d'aller voter, est de sans cesse travailler la frontière de ce que la « société » reconnaît comme parole (logos > raison) et, à l'inverse, considère comme bruit. Nous estimons qu'amener des pratiques d'expression en prison permet de reconnaître une parole, même ! une intelligibilité aux détenus. A force de travail sur la «visibilité » de cette parole, de cette intelligence, nous espérons un changement radical du système carcéral. C'est ce chemin là qu'il nous semble opportun de devoir prendre. Il est utopique (bien que régulateur) de penser que la prison doit disparaître par une destruction totale de ses murs. C'est par un changement des logiques internes à la prison que celle-ci disparaîtra, pour donner place à une autre institution, plus humaine, plus démocratique, plus responsable et plus adéquate aux problèmes qu'elle aura à traiter. Nous ne cesserons jamais de le dire : en l'état actuel, la prison est, tout particulièrement en Belgique, une honte pour notre prétendue « civilisation », une honte pour la Démocratie.

Enfin, c'est parce que les détenus le demandent – et c'est peut-être pour cette seule raison valable – que nous travaillons à généraliser et à faciliter la mise en place d'ateliers « créatifs » en prison. Écoutons (une nouvelle fois) la parole de détenus de la prison d'Arles (France) : « Dans la rubrique des réalités scandaleuses, comment ne pas évoquer le travail pénal ? Pourquoi le droit du travail n'est-il pas appliqué aux personnes détenues ? Pourquoi le patronat français trouve-t-il parfois plus d'intérêt à donner du travail aux prisons françaises qu'à délocaliser vers un pays du tiers-monde ? La réponse est simple : parce que le détenu est corvéable à merci et que les conditions offertes par l'administration pénitentiaire sont celles dont rêvent tous les esclavagistes modernes. Est-ce dans de telles conditions que l'on voudrait nous inciter à nous réinsérer dans la société par le travail ? Et que dire de ces salaires misérables qui ne nous permettent pas de rembourser décemment lesdites parties civiles ? **Autre motif d'exaspération, le désintérêt que porte l'administration pénitentiaire à la culture, à l'art, à ces aliments de l'esprit et des**

<sup>3</sup> Paradoxalement, il faut cependant noter que de nombreux « cas psychiatriques » (dont les pédophiles, les toxicomanes) sont emprisonnés alors que, justement, c'est par un hôpital psychiatrique qu'ils devraient être pris en charge...

**sens. Comment peut-on se construire ou se reconstruire si nous est niée cette part vitale de notre être, notre pouvoir de création, notre sensibilité, si la culture et l'art ne nous sont pas accessibles?»**

Comme pour une citation reprise plus haut, cette dernière revendication ne peut faire oublier les autres...

Baptiste De Reymaeker

Petite sélection bibliographique :

Foucault, *Surveiller et punir*, (Gallimard)  
Loic Wacquant, *Les prisons de la misère* (Raison d'agir)  
Philippe Combessie, *Sociologie de la prison* (La Découverte)  
*Peines éliminatrices et isolément carcéral*, (L'envolée)

Rapport réalisé par Stéphane Ekelson, Christelle Brüll,  
Marie Poncin, Alain Harford et Baptiste De Reymaeker  
Octobre 2010